

## **Destruction annoncée des paysages de la vallée des peintres par des aérogénérateurs industriels**

D'Argenton sur Creuse (36) à Anzème (23) la vallée de la Creuse a attiré entre 1860 et 1930, plus de 450 peintres dont les plus connus sont Monet et Guillaumin. Le village de Gargillesse, classé parmi les plus beaux villages de France et célébré par George Sand, Fresselines et le site de Crozant sont les joyaux de cette vallée des peintres.

La vallée de la Sédelle et ses moulins et la forteresse de Crozant étant les motifs le plus souvent représentés par les artistes, au point que l'on parle "d'école de Crozant ». Monet et Guillaumin sont les plus connus (ouvrages de Christophe Rameix, " L'Ecole de Crozant », éditions Lucien Souny, 1991 et « Impressionnisme et post impressionnisme dans la vallée de la Creuse, The Crozant School » éditions Christian Pirot, 2012 )

Ces paysages sauvages attirent toujours les artistes et les amoureux de la nature, et permettent une activité touristique qui est un apport économique très important pour toute la région.

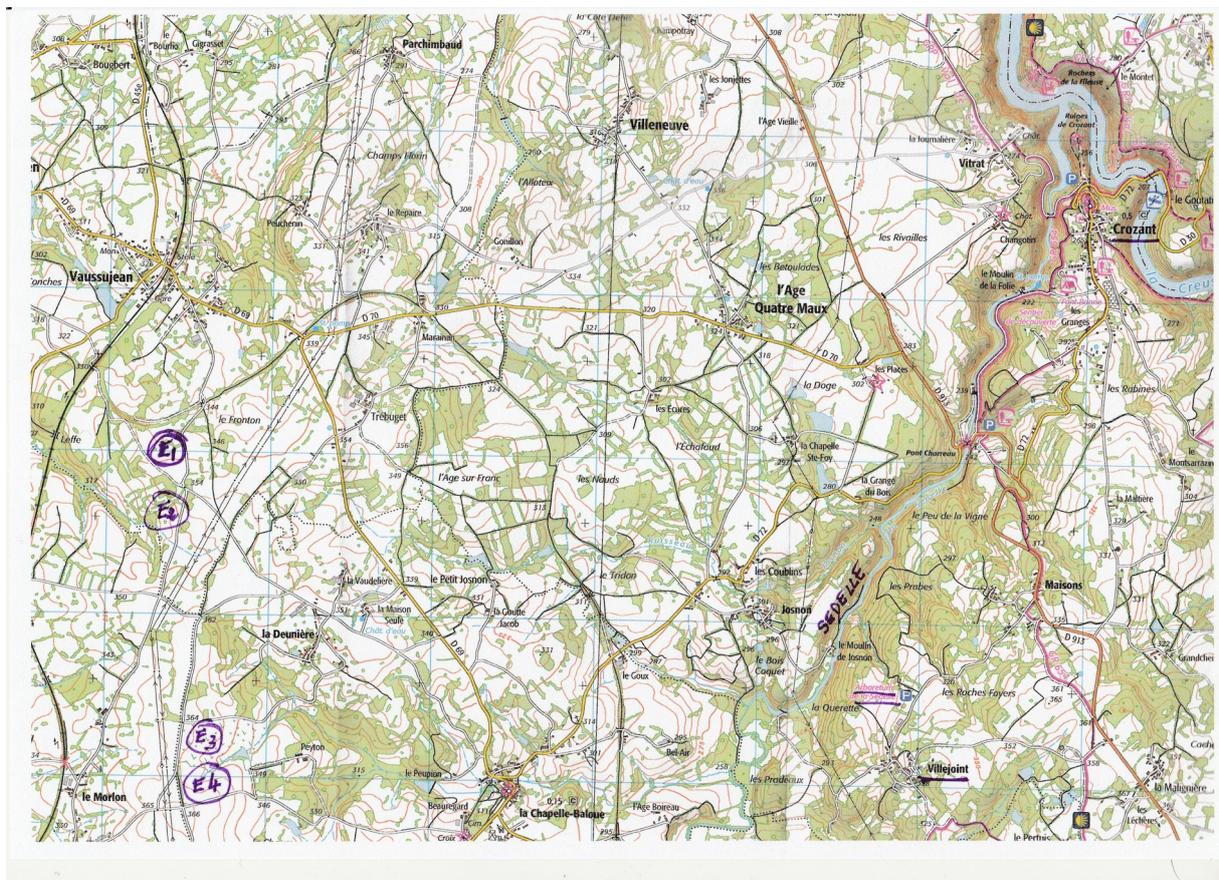




Des fonds européens, régionaux, départementaux ont été mobilisés pour la mise en valeur de ce patrimoine.

Hélas, à proximité de ces vallées, des projets nombreux d'aérogénérateurs industriels gigantesques sont en cours, tant dans le département de la Creuse que dans celui de l'Indre: 150m de hauteur, 183m et même 210m de hauteur, car il s'agit de zones peu ventées. Ils seront visibles 50km à la ronde, et vont porter un coup fatal aux paysages, à la biodiversité et à l'économie touristique...

Des associations luttent pied à pied pour la défense de leur environnement et la préservation de leur bonheur d'y vivre en souhaitant que d'autres sources d'énergies renouvelables soient préférées à ces engins destructeurs coûteux et très peu rentables...



ERICA s'est sentie directement concernée quand la société IEL Exploitation 7, SARL n'employant aucun salarié, détenue à 100% par IEL Exploitation, elle-même détenue par la société mère IEL à Saint-Brieuc (22), a réalisé un dossier pour implanter 4 aérogénérateurs industriels de 150 mètres de hauteur en bout de pales : 2 sur la commune de La Chapelle-Baloue et 2 sur la commune de Saint-Sébastien, à une altitude de 340 mètres, c'est à dire le point le plus élevé de la rive ouest de la vallée de la Sédelle, dans un secteur bocager, proche de la zone NATURA 2000 de la vallée de la Sédelle.



Monsieur Philippe Chopin, préfet de la Creuse a signé le 14 janvier 2016, l'autorisation de construire et d'exploiter de ces quatre machines, malgré une enquête publique négative.

Les photomontages que nous avons pu réaliser ont montré qu'elles seront visibles de toutes les routes arrivant au bourg de Crozant : de la route de Saint-Jallet et de celle venant du Pont Charraud, de celle de La Maltière.

Le haut du chemin des peintres à la Croix Piquât, l'arboretum de la Sédelle, le manoir des Places et nombre de villages de la commune seront impactés...

Nous avons jugé tout cela extrêmement dommageable. **Pour ERICA, la présence d'aérogénérateurs industriels au dessus de la vallée de la Sédelle, et à proximité de celle de la Creuse est incompatible avec l'image et le rayonnement national et international de la vallée des peintres.**

Nous avons été soutenus dans cette démarche par Gilles Clément célèbre paysagiste, et les associations locales : Les Amis du château médiéval de Crozant, les Jardins de la Sédelle, le Codegass qui est l'association de sauvegarde de la gare de Saint-Sébastien qui entretient aussi des chemins de randonnée.



Notre association associée à la S.P.P.E.F. Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, et de riverains des futures machines a fait appel auprès du tribunal administratif de Limoges.

Le 24 janvier 2019, nous avons été jugés non recevables et condamnés à verser 1500 euros à IEL Exploitation. Nous n'avons pas fait appel car nous n'en avons pas les moyens financiers.



A peine avions nous perdu que le promoteur a posé un mât de mesure du vent sur le site prévu à la Chapelle-Baloue. Il clignote en rouge à la nuit tombée et nous avons pu de ce fait, hélas vérifier que nos photomontages n'étaient pas fantaisistes.

Nous remercions tous ceux qui par leurs dons financiers nous ont permis de rétribuer notre avocat.

Par ailleurs 10 éoliennes ont été construites sur Saint-Sébastien et Azerables, et le journal « La Montagne » se faisait en décembre 2019, l'écho des plaintes des maires quant aux destructions mal réparées sur les routes qui ont servies à les acheminer.

De plus, 2 d'entre elles ne fonctionnerait pas car il y aurait eu des malfaçons et elles sont les pieds dans l'eau... Pas d'inquiétude, nous tous consommateurs d'électricité payons et payons très cher pour bien peu de production et la destruction de la beauté de nos campagnes.

*Liliane Chevallier, présidente association ERICA*